



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_071-DE
Reçu le 27/10/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept octobre deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, M. Laurent DAUMARK, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Mickaël GAUME, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 1

Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donnée pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, M. Frédéric GAILLAND ayant donnée pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Travaux d'enfouissement des réseaux secs basse tension sur l'avenue des Lagerons :
poste Pra Foura**

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'inscrit depuis plusieurs années dans des campagnes de renouvellement de réseaux humides, d'enfouissement de réseaux secs ou encore de sécurisation des voies de circulation motorisée et piétonnes. Aussi, les travaux d'aménagement de l'avenue des Lagerons s'inscrivent dans ces perspectives notamment par l'enfouissement des réseaux secs.

Rappelle que la participation financière de la Commune pour ces travaux est estimée à 66 800 € ; soit 50% du coût total HT. Cette participation pourra être réévaluée suivant le montant réel des dépenses effectivement réalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_071-DE
Reçu le 27/10/2025

~~Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :~~

- ARTICLE 1.** Accepter l'estimatif de 66 800 € émis par Territoire d'Energie Hautes-Alpes - SyME05 ;
- ARTICLE 2.** Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la poursuite du projet ;

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 27 OCT. 2025
Affiché ou publié le : 27 OCT. 2025

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK